

PREFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

12 MARS 2020

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE
LA LÉGALITÉ

Bureau de l'intercommunalité et du
contrôle de légalité
Affaire suivie par : Valéry MICHEL
Tél : 01.34.20.95.72
Courriel : valery.michel@val-doise.gouv.fr

C2020-03-12

Le préfet du Val-d'Oise

à

Destinataires *in fine*

(en communication aux sous-préfets)

- Objet : Mise en œuvre des dispositions relatives aux modalités de publication des dix plus hautes rémunérations.
- REF. : Article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique.
- PJ : Fiche méthodologique relative à la publication des dix plus hautes rémunérations.

Aux termes de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Le dispositif, d'application immédiate, doit permettre de disposer des informations consolidées chaque année afin de pouvoir l'annexer au rapport annuel de la fonction publique remis au parlement.

Ainsi, en application des termes de la loi précitée, vous devez publier sur le site internet de votre collectivité les informations relatives aux dix rémunérations les plus hautes.

Les aspects techniques de la publication des informations demandées sont détaillés dans la fiche annexée (Cf. « méthode de publication »).

Je vous remercie de bien vouloir communiquer l'adresse url relative aux données précitées à la Direction de la citoyenneté et de la légalité (DCL), au plus tard le 1er avril 2020, à l'adresse suivante :

pref-collectivites-locales@val-doise.gouv.fr

Mes services restent à votre disposition pour toute information sur ce sujet.

Le Préfet,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Maurice BARATE

Liste des destinataires

Madame la présidente du Conseil Départemental,

Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Val-Paris,

Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France,

Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée,

Monsieur le maire d'Argenteuil,

Monsieur le maire de Sarcelles.